# Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 octobre 2026

**Présents** : Katia HARDOUIN, Richard MONTEWIS, Virginie SIEG, Loïc JARROSSAY, Stéphanie SIMON, Jean-Luc HUVELINE, Sandy GROLIER LAMET, Ghislaine RULLIER, Pascal MAZÉ, Jacqueline PAULMÉRY, Dominique ROUSSEAU, Vincent LELOUP, Frédéric MICHIELS, Isabelle CECCHINI, Gaël GUÉDÈS, Stéphane LHONOREY, Maud RULLIER, Guillaume TRICOT, Marie BAROUX, Emmanuelle BESNARD, Bérénice GAZON, Clémence TAUREAU, Romain EVRARD.
**Absents excusés :** Stéphanie SIMON (pouvoir à Richard MONTEWIS), Dominique ROUSSEAU (pouvoir à Sandy GROLIER LAMET), Maud RULLIER (pouvoir à Ghislaine RULLIER), Marie BAROUX (pouvoir à Romain EVRARD), Bérénice GAZON (pouvoir à Katia HARDOUIN).
**Secrétaire de séance élu à l'unanimité** : Sandy GROLIER LAMET
**Était également présente :** Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

**Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 5 octobre 2026**


I - Désignation d'un secrétaire de séance ..... 2
II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2026 ..... 2
III - Finances : Décision modificative n°4 du budget commune ..... 2
IV - Travaux ..... 2
1. Mandater Mme le Maire pour lancer un marché pour les travaux d'installation de chauffage-climatisation dans les bâtiments communaux ► Mairie, école primaire, école maternelle/restaurant scolaire et la maison des associations ..... 2
2. Demande de subvention pour les travaux d'isolation et de climatisation de bâtiments ..... 3
3. Mise à jour des tarifs des salles de location pour les particuliers ..... 3
V - Informatique ..... 4
1. Charte informatique et IA ..... 4
2. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le numérique et télécoms ..... 4
VI - Urbanisme/environnement : ..... 5
1. Convention Etudes et Chantiers ..... 5
2. Tarification pour récupération animal errant ..... 5
3. Mise en place d'un PLUI Communauté de communes ..... 5
VII - Festivités : Redevance d'occupation du domaine public pour le marché de Noël 2026 ..... 5
VIII - Présentation des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal ..... 6
IX - Divers ..... 6

## I - Désignation d'un secrétaire de séance

*Délibération 2026/10/01 :*

Madame le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix « pour » décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Sandy GROLIER LAMET pour remplir cette fonction.**

## II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2026

*Délibération 2026/10/02 :*

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 22 septembre 2026 a été établi et validé par la secrétaire de séance puis transmis aux membres du conseil municipal pour approbation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix « pour » approuve le procès-verbal du 22 septembre 2026.**

## III - Finances : Décision modificative n°4 du budget commune

*Délibération 2026/10/03 :*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 05/03/2026,

Vu les décisions modificatives n°1 du 16/06/2026, n°2 du 07/07/2026, n°3 du 22/09/2026,

Mme le Maire expose à l'Assemblée, qu'il est proposé une décision modificative du budget communal, correspondant à un mouvement de crédits portant sur les sections de fonctionnement et d'investissement. La décision modificative permet de répondre à des besoins nouveaux, ou à des dépenses supplémentaires, ou bien des ressources nouvelles non prévus au budget primitif.

La décision modificative est présentée ci-dessous en détail.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour », adopte la décision modificative n°4 du budget de la commune comme indiqué ci-dessous.**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CHAPITRE | COMPTE | DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS | Observations | Gestionnaire |
| 011 – Charges à caractère général | 615232 - Entretien et réparation sur réseaux | -5 600,00 € | | Vir de crédits à la section d'investissement pour dépenses non prévues au BP : 2 100 € ptx incendie rue d'Arnage+1 250 € radiolites + 2 250 € tvx fibres | 1 |
| 023 – Vir à la section d'investissement | | | 5 600,00 € | | 1 |
| **SECTION D'INVESTISSEMENT** | | | | | |
| CHAPITRE | COMPTE | DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS | Observations | Gestionnaire |
| 021 – Vir de la section de fonctionnement | | | 5 600,00 € | | 1 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2135 - Install. Générales des constructions | | 2 250,00 € | Tvx fibre | 1 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie | | 2 100,00 € | Crédits supplémentaires pour rplct ptx incendie rue d'Arnage | 1 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques | | 1 250,00 € | 2 radiolites | 1 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2183 - Matériel informatique | - 15 357,00 € | | Vir de crédits pour licence nouveau logiciel médiathèque | 14 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2051 - Concessions et droits similaires | | 15 357,00 € | médiathèque | 14 |

## IV -Travaux

1. **Mandater Mme le Maire pour lancer un marché pour les travaux d'installation de chauffage-climatisation dans les bâtiments communaux ► Mairie, école primaire, école maternelle/restaurant scolaire et la maison des associations**

*Délibération 2026/10/04 :*

Mme le Maire donne la parole à Loïc JARROSSAY, Adjoint aux travaux qui expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'adopter un plan de lutte contre le changement climatique (fortes chaleurs estivales constatées ces dernières années) avec l'adoption de

mesures pour isoler et rafraîchir certains bâtiments communaux. Ce projet s'inscrit également dans un objectif de réduction des frais de fonctionnement (consommation d'énergie) liés aux bâtiments et de se conformer aux différentes règlementations en vigueur, notamment le décret Eco-Energie tertiaire dans ce domaine.
La commune a missionné le bureau d'étude M3E afin de rédiger un cahier des charges techniques pour la partie climatisation-chauffage.
Des devis sont en cours pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'isolation des bâtiments.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour » :**

- **Décide de lancer un appel d'offres pour la pose de la climatisation et/ou chauffage des bâtiments : Mairie, école élémentaire, école maternelle/restaurant scolaire et la maison des associations,**
- **Décide de lancer un appel d'offres pour les travaux d'isolation de l'école élémentaire et maternelle,**

**Mandate Mme le Maire pour signer les documents correspondants.**

## 2. Demande de subvention pour les travaux d'isolation et de climatisation de bâtiments

*Délibération 2026/10/05 :*
Mme Le maire demande à l'assemblée délibérante de déposer des dossiers de demande de subvention au titre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou au dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fond Vert (subvention de l'Etat destinée à financer des projets de transition écologique des collectivités territoriales), pour les travaux de climatisation, chauffage et les travaux d'isolation des bâtiments : école élémentaire, école maternelle/restaurant scolaire, mairie.
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix « pour » :**
**Mandate Mme le Maire pour le dépôt des dossiers de demande de subvention au titre du dispositif DSIL/DETR et Fond Vert pour les travaux mentionnés ci-dessus.**

## 3. Mise à jour des tarifs des salles de location pour les particuliers

*Délibération 2026/10/06 :*
Il est proposé à l'Assemblée délibérante, une mise à jour des conditions et des tarifs de location des salles communales pour les particuliers, comme indiqué ci-dessous :
Les conditions

- Le montant total de la location est facturé deux mois avant la date de location et devra être réglé avant la location,
- Les salles sont louées sans la vaisselle, excepté pour les associations de la commune,
- Si à l'état des lieux il est constaté des dégradations ou une salle non nettoyée par les locataires, la commune facturera au locataire le montant des frais engagés pour une remise en état et/ou nettoyage. De ce fait, il n'est pas demandé de chèque de caution.
- Les tarifs correspondent à une location de week-end. Toutefois, lors d'une demande exceptionnelle de location pour une journée en semaine, le tarif proposé sera divisé par 2,
- Les locations sont limitées à 2 par an et par locataire,
- En cas de désistement après la signature du contrat et l'émission du titre de paiement :
    - Dans le cas d'un événement familial grave (maladie, décès…) et sur justificatif, la commune restituera la totalité du règlement émis par le locataire,
    - En dehors d'un évènement grave comme indiqué ci-dessus, la commune conservera 50% du montant de la location déjà réglé par le locataire. Si le montant n'a pas réglé la location, la commune émettra un titre de paiement à hauteur de 50% du montant de la location.

Les tarifs

| | Particuliers de Spay (contribuables) et Agents communaux | | | Particuliers Extérieurs | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Tarifs de location week-end sans vaisselle | | | Tarif de location week-end sans vaisselle | | |
| | HT | TVA | TTC | HT | TVA | TTC |
| CCP en totalité (400 personnes) | 660,00 € | 132,00 € | **792,00 €** | 1 125,00 € | 225,00 € | **1 350,00 €** |
| salle Michel BERGER (300 personnes) | 495,00 € | 99,00 € | **594,00 €** | 833,33 € | 166,67 € | **1 000,00 €** |
| salle Léo FERRÉ (60 personnes) | 181,67 € | 36,33 € | **218,00 €** | 291,67 € | 58,33 € | **350,00 €** |
| salle Jean RONDEAU (150 personnes) | 495,00 € | 99,00 € | **594,00 €** | 833,33 € | 166,67 € | **1 000,00 €** |
| salle Ayrton SENNA (70 personnes) | 264,17 € | 52,83 € | **317,00 €** | 458,33 € | 91,67 € | **550,00 €** |
| salle Didier PIRONI (30 personnes) | 116,67 € | 23,33 € | **140,00 €** | 208,33 € | 41,67 € | **250,00 €** |

| | Location de matériel (associations spayennes) | | |
|---|---|---|---|
| | Montant | | |
| | HT | TVA | TTC |
| sono (CCP et J. RONDEAU) | 41,67 € | 8,33 € | **50,00 €** |
| écran, vidéoprojecteur (CCP et Jean RONDEAU) | 41,67 € | 8,33 € | **50,00 €** |

| | Location de matériel (autres locataires) | | |
|---|---|---|---|
| | Montant | | |
| | HT | TVA | TTC |
| sono (CCP) | 83,33 € | 16,67 € | **100,00 €** |
| vidéoprojecteur et écran (CCP et J. RONDEAU) | 83,33 € | 16,67 € | **100,00 €** |
| Tables | 1,67 € | 0,33 € | **2,00 €** |
| Bancs | 0,83 € | 0,17 € | **1,00 €** |
| Chaises | 0,42 € | 0,08 € | **0,50 €** |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour », décide pour les locations des salles communales à compter du 01/01/2027 :**

- **D'appliquer les conditions de location ci-dessus,**
- **D'appliquer les tarifs ci-dessus,**

**Que cette délibération abroge les délibérations n°2024/09/05 du 26/09/2024 et n°2023/11/18 du 13/11/2023.**

## V - Informatique

### 1. Charte informatique et IA

Reporté au conseil de novembre dans l'attente de l'avis du Conseil Social Territorial

### 2. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le numérique et télécoms

Sujet reporté.

## VI -Urbanisme/environnement :

### 1. Convention Etudes et Chantiers

*Délibération 2026/10/07 :*

Mme le Maire passe la parole à Virginie SIEG, Adjointe à l'urbanisme/environnement qui expose à l'Assemblée que comme depuis quelques années, la commune souhaite continuer de travailler avec l'association Etudes et Chantiers pour la réalisation de travaux divers espaces verts.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 26/09/2026 ;

Cette association a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Il est proposé de signer une convention de partenariat engageant la commune à solliciter l'association à hauteur de 14 jours pour l'année 2027 pour des travaux d'entretien des voies douces, entretien divers des espaces verts.

Le coût total : 9 100 € pour l'année 2027.

La commune règlera à l'association uniquement les journées réalisées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour » :**

- **Accepte de solliciter l'association Etudes et Chantiers,**
- **Mandate Mme le Maire pour signer la convention**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027.**

### 2. Tarification pour récupération animal errant

Sujet reporté au prochain conseil.

### 3. Mise en place d'un PLUI Communauté de communes

*Délibération 2026/10/08 :*

Mme le Maire présente à l'Assemblée un document qui explique ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), qui l'élabore, le rôle de chacun entre l'intercommunalité et les communes…

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (Communauté de communes ou d'agglomération), étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

La Communauté de communes du Val de Sarthe commence une réflexion sur le territoire pour l'élaboration d'un PLUi avec l'ensemble des communes.

Mme le Maire demande à l'Assemble de donner un avis de principe sur une mise en place d'un PLUi.

La commission urbanisme municipale le 26/09/2026 a émis un avis favorable,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour », émet un avis favorable pour la mise en place d'un PLUi sur le territoire de la communauté de communes du Val de Sarthe.**

## VII - Festivités : Redevance d'occupation du domaine public pour le marché de Noël 2026

*Délibération 2026/10/09 :*

Mme le Maire donne la parole à Jean-Luc HUVELINE, Adjoint aux manifestations/festivités qui expose à l'Assemblée qu'un marché de Noël est organisé en fin d'année par la commune.

La commission commerces réunie le 21/09/2026 propose de fixer une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de :

- 5 € par exposant, qui apporte leur propre barnum/stand,
- 10 € par exposant pour lequel la commune fournit le barnum/stand

Le raccordement électrique est compris dans les deux tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix « pour » :**

- **Approuve les montants de la redevance comme indiqué ci-dessus, qui seront appliqués à compter du marché de Noël de 2026**

**Dit que la recette sera perçue sur la régie communale.**

## VIII - Présentation des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

Signature de contrat de travail à durée déterminée

| POSTE | Objet | SERVICE | CDD | | Temps de travail / semaine en centième |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Début | Fin | |
| Agent périscolaire (entretien locaux et surveillance temps méridien) | Remplacement d'agent | Périscolaire | 26/09/2026 | 09/10/2026 | 35/35 |
| Agent périscolaire (entretien locaux et surveillance temps méridien) | Remplacement d'agent | Périscolaire | 10/10/2026 | 16/10/2026 | 35/35 |
| Agent périscolaire (garderie et surveillance temps méridien) | Accroissement temporaire d'activité | Périscolaire | 17/10/2026 | 18/12/2026 | 31.67/35 |
| Agent périscolaire (garderie et surveillance temps méridien) | Accroissement temporaire d'activité | Périscolaire | 17/10/2026 | 18/12/2026 | 28.67/35 |

## IX -Divers

Mme le Maire donne la parole aux élus référents qui exposent les dossiers en cours des commissions communales et communautaires.

Séance levée à 21h37

**Sandy GROLIER LAMET**
**Secrétaire de séance**

**Katia HARDOUIN,**
**Maire de SPAY**